

Motion du 16 octobre 2018 de Mmes et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché au-delà de la 8P!»

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
par le Conseil municipal lors de la séance du 17 avril 2019)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le soutien populaire à l'initiative IN-141 sur la journée en accueil continu acceptée en 2010;
- la fréquentation croissante des restaurants scolaires qui démontre la nécessité d'une offre d'accueil extrafamiliale à midi permettant entre autres aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle;
- l'engagement de la Ville de Genève afin que les enfants qui fréquentent l'école primaire bénéficient d'un repas sain à midi les jours où ils sont scolarisés, avec notamment l'adhésion de la Ville de Genève au label Fourchette Verte;
- que l'arrêt à la fin de la 8P des prestations offertes par la Ville de Genève en matière d'accueil de midi et l'absence d'un dispositif mis en place par le Canton obligent les familles à adopter différentes stratégies dès la 9P, ne garantissant pas forcément un repas équilibré aux élèves;
- qu'il est pertinent que la Ville s'intéresse à la composition de l'assiette des élèves habitant sur son territoire pendant toute la durée de leur formation obligatoire, qui comprend le primaire, le cycle d'orientation (le secondaire I), de même que le secondaire II jusqu'à 18 ans, dans le cadre de différentes campagnes contre le surpoids et l'obésité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, en collaboration le cas échéant avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, des différentes stratégies adoptées par les familles afin que les élèves du secondaire I et du secondaire II aient un repas à midi et évaluer la qualité de celui-ci, en l'absence d'une prestation délivrée par un restaurant scolaire;
- d'étudier la pertinence et le coût d'une extension de l'accueil en «restaurant scolaire», à tous les établissements du secondaire I puis II, situés sur le territoire de la Ville;
- d'étudier toute alternative qui soit adaptée à des adolescents et pouvant être délivrée par la Ville de Genève, le cas échéant en collaboration avec d'autres acteurs, ainsi que son financement, de façon à assurer un repas sain à tous les élèves du secondaire I et II résidant sur le territoire de la Ville de Genève aux tarifs en vigueur aujourd'hui (2018, 7,50 francs et exonération possible selon le revenu familial);
- de tenir compte s'il y a lieu des expériences positives et des projets pilotes déjà menés.